

CANADA
DISTRICT DE BEAUCE

COUR SUPÉRIEURE « Chambre Commerciale »

NO DE DIVISION: 13 – Beauce NO DE COUR: 350-11-000026-241

NO DE DOSSIER: 43-3067750

AVIS DE FAILLITE ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

(Paragraphe 102(1) de la Loi)

NOTICE OF BANKRUPTCY AND FIRST MEETING OF CREDITORS

(Subsection 102(1) of the Act)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

IN THE MATTER OF BANKRUPTCY OF:

LE 165-T GYM 2019 INC.

une société légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 102-165 Côte Taschereau, Saint-Joseph-de-Beauce, QC, GOS 2V0

AVIS est donné de ce qui suit :

- LE 165-T GYM 2019 INC., a déposé une cession de ses biens le 15^e jour d'avril 2024, et que la soussignée, MNP LTÉE, a été nommée syndic de l'actif de la débitrice par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou sous réserve de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
- Une assemblée générale des créanciers sera tenue le 3 mai 2024 à 11h00 par conférence virtuelle. Cliquez ICI pour joindre ou demandez l'information sur l'accès à la conférence par <u>COURRIEL</u> à Marie.Aguillon@mnp.ca.
- 3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à mon attention, une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
- 4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration générale et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
- 5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif de la personne faillie pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

DATÉ À ST-GEORGES, ce 18^e jour d'avril 2024.

Take **NOTICE** that:

- LE 165-T GYM 2019 INC., filed an assignment on the 15^{td} day of April 2024, and that the undersigned, MNP LTD, was appointed as trustee of the estate of the bankrupt by the official receiver, subject to the affirmation by the creditors of the trustee's appointment or the substitution of another trustee by the creditors.
- A general meeting of the creditors will be held on May 3, 2024, at 11:00 A.M. by virtual conference. Click <u>HERE to join</u>, or request Information on access to the conference by <u>EMAIL</u> to <u>Marie.Aguillon@mnp.ca</u>.
- 3. To be entitled to vote at the meeting, a creditor must lodge with the trustee, prior to the meeting, a proof of claim and, where necessary, a proxy.
- Enclosed with this notice is a proof of claim form, proxy form and list of creditors with claims amounting to \$25 or more showing the amounts of their claims.
- Creditors must prove their claims against the estate of the Bankrupt in order to share in any distribution of the proceeds realized from the estate.

DATED AT ST-GEORGES, this 18th day of April 2024.

MNP LTÉE

Jean-François Cliche, CIRP, SAI

MNP LTÉE

11785, 2e Avenue, Saint-Georges (Québec) G5Y 1W9 1.888.868.2821 Tél.: 418.228.2821 Téléc.: 418.227.5058



District	de:

Québec

No division:

13 - Beauce

No cour: No dossier: 13

-- FORMULAIRE 78 --

X original

modifié

Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de LE 165-T GYM 2019 INC.

ayant fait affaire au 102-165 COTE Taschereau de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, GOS 2V0, dans la province de Québec

Au failli :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 12 avril 2024. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifé sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier) (tel que déclaré et estimé par l'officier) 154,933.44 0.00 Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B"..... 0.00 0.00 3, Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E Créanciers non garantis total..... 154,933,44 Bonnes 0.00 0.00 2. Créanciers garantis: voir liste B 0.00 0.00 0.00 Estimation des créances qui peuvent être réalisées 0.00 4.Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F 0.00 4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres 0.00 0.00 (voir liste D)pouvant être réclamées pour une somme de... 6. Espèces 0.00 Total du passif..... 154,933.44 0.00 NIL 8. Machines, outillage et installation 0.00 9. Immeubles et biens réels : voir liste G 0.00 0.00 11. REER, FERR, Assurances-vie etc 0.00 12. Valeurs mobilières(actions, obligations, débentures etc. 0.00 0.00 14. Véhicules 0.00 15. Autres biens : voir liste H 0.00 Si le failli est une personne morale, ajoutez : Montant du capital souscrit 100.00 Montant du capital payé 100.00 Solde souscrit et impayé 0.00 Estimation du solde qui peut être réalisé 0.00 0.00

Je, Pier-Olivier Doyon, de Scott en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 12 avril 2024, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) devant moi le 12 avril 2024, à Scott en la province de Québec.

Jean-François Cliche, Commissaire à l'Assermentation Pour la province de Québec Expire le 19 mai 2025 Pier-Olivier Doyon

154,933.44

Déficit

Québec 13 - Beauce

No cour:

No dossier:

FORM 78 -- Suite

Dans l'affaire de la faillite de LE 165-T GYM 2019 INC.

ayant fait affaire au 102-165 COTE Taschereau de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0, dans la province de Québec

Liste "A"

Créanciers Non Garantis

LE 165-T GYM 2019 INC.

No.	Nom du créancler	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	Agence du revenu du Québec 1226847495	3e étage, secteur R54DGR 1600 boul Rene Lévesque O Montréal QC H3H 2V2	4,015.00	0.00	4,015.00
2	ARC - Taxe - Québec 760690875	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	753.57	0.00	753,57
3	Beauce Centre Économique FLI	785, avenue Guy-Poulin Saint-Joseph-de-Beauce QC G0S 2V0	40,000.00	0.00	40,000.00
4	Beauce Centre Économique FLI Relève	785 avenue Guy-Poulin Saint-Joseph-de-Beauce QC G0S 2V0	40,000.00	0.00	40,000.00
5	Beauce Centre Économique PAU PME	785 avenue Guy-Poulin Saint-Joseph-de-Beauce QC G0S 2V0	25,000.00	0.00	25,000.00
6	Développement économique Canada pour les régions du Québec 400058604	800, boulevard Reé-Lévesque Ouest, bureau 500 Montréal QC H3B 1X9	21,140.00	0.00	21,140.00
7	Visa Desjardins Attn: Centre de Perception 4530 92** **** 1015	c/o FCT Default Solutions PO Box 2514 Stn B London ON N6A 4G9	20,617.92	0.00	20,617.92
8	Visa Desjardins Attn: Centre de Perception 4530 92** **** 2013	c/o FCT Default Solutions PO Box 2514 Stn B London ON N6A 4G9	3,406.95	0.00	3,406.95
		Total:	154,933.44	0.00	154,933.44

12-avr-2024

Date

Québec 13 - Beauce

No cour:

No dossier:

FORM 78 -- Suite

Dans l'affaire de la faillite de LE 165-T GYM 2019 INC. ayant fait affaire au 102-165 COTE Taschereau de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0, dans la province de Québec Liste "B" Créanciers Garantis

LE 165-T GYM 2019 INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Soide non-garanti de la réclamation
		Total:	0.00			0.00	0.00	0.00

12-avr-2024	

Page 3 de 9

Québec

13 - Beauce

No cour: No dossier:

FORM 78 -- Suite

Dans l'affaire de la faillite de LE 165-T GYM 2019 INC.

ayant fait affaire au 102-165 COTE Taschereau de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0, dans la province de Québec

Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

LE 165-T GYM 2019 INC.

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
				Total:	0.00	0.00	0.00

12-avr-2024

Date

Québec 13 - Beauce

No cour:

No dossier:

FORM 78 -- Suite

Dans l'affaire de la faillite de LE 165-T GYM 2019 INC.

ayant fait affaire au 102-165 COTE Taschereau de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, GOS 2V0, dans la province de Québec

Liste "D"

Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

LE 165-T GYM 2019 INC.

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
Total:			0.00	0.00		

12-avr-2024

Date

Québec 13 - Beauce

No cour:

No dossier:

FORM 78 -- Suite

Dans l'affaire de la faillite de LE 165-T GYM 2019 INC.

ayant fait affaire au 102-165 COTE Taschereau de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, GOS 2V0, dans la province de Québec

Liste "E" Créances payables à l'actif

LE 165-T GYM 2019 INC.

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvalse)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le palement de la crèance
	Total:		0.00 0.00 0.00			0.00		

12-avr-2024

Date

Québec 13 - Beauce

No cour:

No dossier:

FORM 78 -- Suite

Dans l'affaire de la faillite de LE 165-T GYM 2019 INC.

ayant fait affaire au 102-165 COTE Taschereau de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0, dans la province de Québec Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

LE 165-T GYM 2019 INC.

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout blen détenu en garantie pour le palement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
	Total:			0.00		0.00	

12-avr-2024		
	_	

Québec 13 - Beauce

No cour:

No dossier:

FORM 78 -- Suite

Dans l'affaire de la faillite de LE 165-T GYM 2019 INC.

ayant fait affaire au 102-165 COTE Taschereau de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, GOS 2V0, dans la province de Québec

Liste "G"

Immeubles et biens réels appartenant au failli

LE 165-T GYM 2019 INC.

Description de la propriété	Nature du droit du fallli	Détenteur le titre	Valeur totale	Detàlls des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	Valeur de rachat ou surplus
		Total:	0.00		0.00

12-avr-2024

Date

Jun

Québec 13 - Beauce

No cour:

No dossier:

FORM 78 - Fin

Dans l'affaire de la faillite de LE 165-T GYM 2019 INC.

ayant fait affaire au 102-165 COTE Taschereau de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, GOS 2V0, dans la province de Québec

Liste "H" Biens

LE 165-T GYM 2019 INC.

ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des blens	Endrolt où les biens sont situés	Détalis des biens	Coût Initial	Estimation des biens qui peuvent être	
(a) Inventaire			0.00	0.00	
(b) Aménagements, etc.			0.00	0,00	
(c) Espèces dans les institutions financières			0.00	0.00	
(d) Espèces en caisse			0.00	0,00	
(e) Bétail			0.00	0.00	
(f) Machines, outillage et installation			0.00	0.00	
(g) Ameublement			0.00	0.00	
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0.00	0.00	
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00	
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00	
(k) Véhicules			0.00	0.00	
(I) Taxes			0.00	0.00	
(m) Autre			0.00	0.00	
Total:					

12-avr-2024	



MNP LTÉE

Téléphone / Phone: 514 932-4115 Télécopieur / Facsimile : 514 932-9195 Courriel : reclamation.qc@mnp.ca

PREUVE DE RÉCLAMATION

(articles 50.1,81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4) 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8),102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)(e) et 66.14(b) de la Loi)

Ехр	pédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :
Dar	ns l'affaire de la faillite de LE 165-T GYM 2019 INC. , de la ville de St-Joseph-de-Beauce, province de Québec, et de la réclamation de : , créancier.
	Je soussigné,
1.	Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou je suis (préciser le poste ou la fonction) de (nom du créancier ou de son représentant).
2.	Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
3.	La débitrice était, à la date de la faillite, soit le 15 avril 2024 , endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de
4.	(Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)
	A. RÉCLAMATION NON-GARANTIE AU MONTANT DE\$ (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)
En	ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et : (Cochez ce qui s'applique.)
	pour le montant de\$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire. (« Créancier ordinaire »)
	pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi. (« Créancier privilégié ») (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)
	B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE\$
J'ai	une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après. (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
	C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE\$
En	ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteurs à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à\$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :
	(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)
	D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE\$
J'ai	une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) pour la somme impayée de\$. (Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

FORMULAIRE 31 (suite)

	nmer un autre fondé de pouvoir à sa place).	ilité à nommer d		
(paragraphe 102(2) et aliné Dans l'affaire de la faillite de LE 165-T GYM 2019 INC. : Je,	nmer un autre fondé de pouvoir à sa place).	ilité à nommer		
(paragraphe 102(2) et aliné Dans l'affaire de la faillite de LE 165-T GYM 2019 INC. : Je,	nmer un autre fondé de pouvoir à sa place).	ilité à nommer (
(paragraphe 102(2) et aliné Dans l'affaire de la faillite de LE 165-T GYM 2019 INC. :	, de (nom du village ou de la ville) de			
(paragraphe 102(2) et aliné Dans l'affaire de la faillite de LE 165-T GYM 2019 INC. :	, de			
(paragraphe 102(2) et aliné				
I ONWOLAIN	(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)			
FORMULAIRE DE PROCURATION				
la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui so faux.				
REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits. AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur o				
DEMARQUEO O' «C-l- "	Adresse électronique :			
	·			
Témoin (signature)	Créancier (signature)			
Daté le à à	·			
Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancie et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des 12 mois précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements des crédits et des opérations sous-évaluées.)				
Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou le créancier su pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créanc lien de dépendance avec le débiteur.				
une réclamation en TANT QUE CLIENT EN CONFORMITÉ AVEC L'AR mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs		iis sont		
H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEU				
une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) pour la somme (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs :	s'y rapportant.)			
G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MO (À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une				
☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 DE LA Lo				
F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME D J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 DE LA Lo J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 DE LA Lo				
☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 DE LA Lo	Loi au montant de	\$.		



MNP LTÉE

Téléphone / Phone: 514 932-4115 Télécopieur / Facsimile: 514 932-9195 Courriel : reclamation.qc@mnp.ca

PROOF OF CLAIM

(Sections 50.1, 81.5, 81.6, subsections 65.2(4) 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) and 128(1) and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act

All Notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:			
In th	he matter of the Bankruptcy of LE 165-T GYM 2019 INC. , in the city of St-Joseph-de-Beauce, Province of Quebec, and the claim of: , creditor.		
	I,		
1.	That I am a creditor of the above-named debtor (or that I am		
	of(name of creditor or representative of the creditor)).		
2.	That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.		
3.	That the debtor was, at the date of bankruptcy, namely April 15, 2024 , and still is, indebted to the creditor in the sum of		
4.	(Check and complete appropriate category.)		
	A. UNSECURED CLAIM OF \$ (Other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)		
Tha	at in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and (Check appropriate description.)		
	Regarding the amount of \$ I do not claim a right to a priority. ("Ordinary creditor")		
	Regarding the amount of \$, I claim a right to a priority under section 136 of the Act. ("Preferred creditor")		
	(Provide on an attached sheet details to support priority claims.)		
	B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$		
Tha	at I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows: (Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)		
	C. SECURED CLAIM OF \$		
	at in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$ as security, particulars of which are as bws:		
IOIIC	(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)		
	D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OR AQUACULTURIST OF \$		
Tha	at I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)		

FORM 31 (continued)

assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any (Subsection 102(2) and p In the matter of bankruptcy of LE 165-T GYM 2019 INC I,	PROXY paragraphs 51(1)e) and 66.15((3)(b) of the Act) C.: , of			
assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any (Subsection 102(2) and p In the matter of bankruptcy of LE 165-T GYM 2019 INC I,	paragraphs 51(1)e) and 66.15((3)(b) of the Act) C.: , of			
assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any (Subsection 102(2) and p	paragraphs 51(1)e) and 66.15((3)(b) of the Act) C.:			
assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any (Subsection 102(2) and p	paragraphs 51(1)e) and 66.15((3)(b) of the Act) C.:			
assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any (Subsection 102(2) and p	paragraphs 51(1)e) and 66.15((3)(b) of the Act) C.:			
assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any (Subsection 102(2) and p	paragraphs 51(1)e) and 66.15((3)(b) of the Act)			
assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any				
assessed, in a proof of security, by the secured creditor.	PROXY			
assessed, in a proof of security, by the secured creditor.				
WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.				
NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.				
	Email address:			
	Fax No.:			
	Telephone No.:			
Witness (signature)	Creditor (signature)			
				
and the debtor are related within the meaning of section months) immediately before the date of the initial bankru payments, credits and transfers at undervalue.)	en privy to or a party to with the debtor within the three months (or, if the credit n 4 of the Act or were not dealing with each other at arm's length, within the 1 uptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: (provide details this day of			
	d from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue with			
	named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor within the meaning has not) dealt with the debtor in a non-arm's-length manner.			
at I hereby make a claim as a customer for net equity as co (Give full particulars of the claim, including the calcu	contemplated by 262 of the Act, particulars of which are as follows: culations upon which the claim is based.)			
H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECUR	RITIES FIRM \$			
t I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Ac (Give full particulars of the claim, including the calcu				
G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ (To be completed when a proposal provides for the	e compromise of claims against directors.)			
	GARDING PENSION PLAN OF\$ of the Act in the amount of \$ of the Act in the amount of \$			
F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REG	8) of the Act in the amount of \$			